

# MAIRIE DE QUEYRIERES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 8 AVRIL 2022

Secrétaire de séance : Cyril MARIN

#### 1 - Approbation du compte de gestion 2021 de la commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par les comptables pour l'exercice 2021.

#### 2 - Approbation du compte administratif 2021 de la commune

Le Maire ne participant pas au vote, et sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, le compte administratif est adopté à l'unanimité de même que les résultats définitifs.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
PREVISIONS	197 886.45 €	477 228.44 €	675 114.89 €
TITRES EMIS	71 601.65 €	498 469.31 €	570 070.96 €
REDUCTIONS TITRES			
RECETTES NETTES	71 601.65 €	498 469.31 €	570 070.96 €
<b>DEPENSES</b>			
PREVISIONS	197 886.45 €	477 228.44 €	675 114.89 €
MANDATS EMIS	77 763.45 €	279 481.10 €	357 244.55 €
ANNULATIONS			
DEPENSES NETTES	77 763.45 €	279 481.10 €	357 244.55 €
RESULTAT EXERCICE	- 6 161.80 €	<b>218 988.21 €</b>	<b>212 826.41 €</b>

#### 3 - Affectation du résultat de la commune

Suite aux résultats du compte administratif, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	RESULTAT DE L'EXERCICE CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE CA 2021	RESTES A REALISER CA 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	- 23 838.49 €		17 676.69 €	111 149.44 € 55 189.00 €	-55 960.44 €	- 62 122.24 €
FONCT	205 225.43 €	100 000.00 €	65 089.43 €			170 314.86 €

Affectation en Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) : 62 122.24 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : 108 192.62 €

**MAIRIE DE QUEYRIERES**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 8 AVRIL 2022**

4 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Les taux de taxes restent inchangés par rapport à 2021.

	Bases	Taux	Montant
Taxe foncière bâti	345 300 €	32,45 %	112 050 €
Taxe foncière non bâti	31 800 €	83,10 %	26 426 €
			<b>138 476 €</b>

5 - Vote du budget primitif 2022 de la commune

FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caractère général	126 248 €	013 - Atténuation de charges	1 000 €
012 - Charges de personnel	139 160 €	70 - Produits des services	46 251 €
014 - Atténuations de produits	30 795 €	73 - Impôts et taxes	187 886 €
65 - Autres charges de gestion courante	36 297 €	74 - Dotations et participations	94 603 €
66 - Charges financières	3 425 €	75 - Autres produits de gestion courante	24 600 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	76 - Produits financiers	0 €
022 - Dépenses imprévues	25 194 €	77 - Produits exceptionnels	0 €
<i>Sous- total</i>	361 120 €	<i>Sous-total</i>	354 340 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 413 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	0 €
043 - Opérations d'ordre de la SI	0 €	043 - Opérations d'ordre de la SF	0 €
023 - Vir. vers Section Investissement	100 000 €	002 - Excédent fonctionnement reporté	108 193 €
<i>Sous- total</i>	101 413 €	<i>Sous- total</i>	108 193 €
<b>Total dépenses Fonctionnement</b>	<b>462 533 €</b>	<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>462 533 €</b>
INVESTISSEMENTS			
001 - Déficit d'investissement	6 162 €	001 - Excédent d'investissement	0 €
16 Emprunts et dettes assimilées	20 368 €	1068 - Affectation du résultat	62 122 €
20 - Immobilisations	15 240 €	021 - Vir. depuis Section Fonctionnement	100 000 €
21 - Travaux	73 199 €	10222 - FCTVA	4 956 €
		10226 - Taxe aménagement	4 000 €
26 - Participations	0 €	13 - Subvention	5 598 €
020 - Dépenses imprévues	8 161 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	0 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	0 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	1 413 €
041 - Opérations patrimoniales	0 €	041 - Opérations patrimoniales	0 €
		024 - Prix cession immobilisations	1 000 €
Restes à réaliser	111 149 €	Restes à réaliser	55 189 €
<b>Total dépenses Investissement</b>	<b>234 279 €</b>	<b>Total recettes Investissement</b>	<b>234 279 €</b>
<b>Total général</b>	<b>696 811 €</b>	<b>Total général</b>	<b>696 811 €</b>

# MAIRIE DE QUEYRIERES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 8 AVRIL 2022

#### 6 - Approbation du compte de gestion 2021 de la régie de transport

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par les comptables pour l'exercice 2021.

#### 7 - Approbation du compte administratif 2021 de la régie de transport

Le Maire ne participant pas au vote, et sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, le compte administratif est adopté à l'unanimité de même que les résultats définitifs.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
PREVISIONS	36 309.84 €	50 133.45 €	86 443.29 €
TITRES EMIS	4 880.00 €	36 576.15 €	41 456.15 €
RÉDUCTIONS TITRES			
RECETTES NETTES	4 880,00 €	36 576.15 €	41 456.15 €
<b>DEPENSES</b>			
PREVISIONS	36 309.84 €	50 133.45 €	86 443.29 €
MANDATS EMIS	0 €	28 711.11 €	28 711.11 €
ANNULATIONS		2 704.74 €	2 704.74 €
DEPENSES NETTES	0 €	26 006.37 €	26 006.37 €
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>4 880,00 €</b>	<b>10 569.78 €</b>	<b>15 449.78 €</b>

#### 8 - Affectation du résultat de la régie de transport

Suite aux résultats du compte administratif, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	31 429.84 €	- €	4 880.00 €	- €	- €	36 309.84 €
				- €		
FONCT	24 333.45 €	- €	10 569.78 €			34 903.23 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : 34 903.23 €

**MAIRIE DE QUEYRIERES**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 8 AVRIL 2022**

9- Vote du budget primitif 2022 de la régie de transport

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges générales	15 000.00 €	70 Rembt pers + loc bus	2 000.00 €
012 charges de personnel	23 000.00 €	74 région et com com	8 978.53 €
67 charges exceptionnelles	1 500.00 €		
022 dépenses imprévues	1 500.00 €	002 EXCEDENT REPORTE	34 903.23 €
042 amortissements	4 881.76 €		
<b>TOTAL</b>	<b>45 881.76 €</b>		<b>45 881.76 €</b>
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
21 IMMOBILISATIONS	39 291.60 €	001 Excédent invest	36 309.84 €
020 dépenses imprévues	1 900.00 €	040 Amortissements	4 881.76 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 191.60 €</b>		<b>41 191.60 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>87 073.36 €</b>		<b>87 073.36 €</b>

10 - Renouvellement de la licence pour le transport public routier des personnes

Monsieur le Maire explique que la licence pour le transport public routier des personnes arrivant à son terme le 13 juin 2022, il convient de la renouveler pour les 5 ans à venir, soit du 14 juin 2022 au 13 juin 2027.

Adopté à l'unanimité

# MAIRIE DE QUEYRIERES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 8 AVRIL 2022

#### 11 - Approbation de l'assiette des coupes 2021 pour les forêts relevant du régime forestier

L'ONF propose un programme de coupe pour l'année 2021, pour les forêts relevant du régime forestier, la coupe de bois devant être effectuée en 2022.

Les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Adopté à l'unanimité

#### 12 - Travaux d'extension sur les réseaux d'eau du lieu-dit « Le Fournial »

Dans la carte d'une extension de réseau d'eau potable au Fournial, le syndicat « Les eaux du Velay » demande une participation de la commune de 800 € HT.

Adopté à l'unanimité

#### 13 - Subvention école

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions habituelles à l'école

250 € pour les voyages scolaires de l'école

250 € pour l'achat de jouets pour Noël

90 € pour la confection du pain d'épices

Adopté à l'unanimité

# MAIRIE DE QUEYRIERES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 8 AVRIL 2022

14 - Instauration de la RODP due par les opérateurs de communications électroniques et confiant au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire la collecte, la gestion et le contrôle de ladite redevance

L'instauration de la redevance d'occupation du domaine public au tarif suivant :

	ARTERES * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	AUTRES (cabine tél, sous répartiteur) (€ / m²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	41,29	55,05	Non plafonné	27,53
Domaine public non routier communal	1 376,33	1 376,33	Non plafonné	894,61
<i>POUR INFORMATION : AUTRES DOMAINES POSSIBLES</i>				
Autoroutier	412,90	55,05	Non plafonné	27,53
Fluvial	1 376,33	1 376,33	Non plafonné	894,61
Ferroviaire	4 128,98	4 128,98	Non plafonné	894,61
Maritime	Non plafonné			

\* On entend par « artère » : dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre et dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Chaque année ces montants seront revaloriser en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics. La commune confie la collecte, la gestion et le contrôle des RODP télécommunications dues sur le territoire de la commune de QUEYRIERES au syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire. Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire aura aussi la responsabilité de représenter la commune de QUEYRIERES auprès des opérateurs et la charge du recouvrement des RODP télécommunications dues en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Adopté à l'unanimité